



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE RONTIGNON

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 28 avril 2011

Le 28 avril 2010, à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **monsieur Jean Carrère**, maire.

Étaient :

- **présents :** mesdames Claudine Bor, Brigitte Del Regno, Valérie Foubert, Nicole Vayssier, et messieurs Jean-Pierre Barberou, Patrick Benech, Jean Carrère, Victor Dudret, Isidore Fauria, André Iriart, Alain Izard, Michel Mariette et Jean-Bernard Vecchiato ;
- **excusées avec pouvoir :** madame Michèle Picot (pouvoir remis à monsieur Jean Carrère), madame Michèle Ségalas (pouvoir remis à madame Nicole Vayssier).

Le quorum étant vérifié atteint, le conseil municipal pouvant légalement délibérer :

ADOpte à l'unanimité le **procès-verbal du conseil municipal précédent (4 avril 2011) ;**

DÉSIGNE le secrétaire de séance : **madame Brigitte del Regno.**

--- ooOoo ---

Ordre du jour :

- Vote des taux des taxes communales ;
- Vote des budgets primitifs 2011 :
 - Commune,
 - Caisse des écoles ;
- Voirie ;
- Questions diverses.

1. VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le maire distribue en séance l'état n° 1259 COM de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2011 transmis par les services fiscaux de l'État.

L'année 2011 a la particularité d'être le premier exercice d'application de la réforme fiscale des collectivités territoriales avec la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la CFE (contribution foncière des entreprises). En outre, les taux de référence 2010, conformément à l'article 1640C du code général des impôts, sont des taux de référence recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale et régionale d'une part et les frais de gestion auparavant perçus par l'État d'autre part.

La commune de Rontignon faisant partie d'une communauté de communes (Gave et Coteaux) à fiscalité additionnelle, les taux de référence 2010 sont recalculés comme suit :

		Taux voté 2010	Taux de référence 2010
Taxe d'habitation	(Taux voté 2010 + fraction taux départemental) x 1,034	7,5	13,78
Taxe foncier bâti	Taux inchangé	8,73	8,73
Taxe foncier non-bâti	Taux voté 2010 x 1,0485	32,45	34,02
Contribution foncière des entreprises	La somme des taux (relais communal + fraction département et région 2009 + péréquation 2009) x 0,88074.	s/o	19,57

Aussi, avant même que le conseil municipal ait pris une décision, apparaît-il que deux des trois taxes des ménages subissent une augmentation (il s'agit en réalité d'un transfert au bénéfice de la commune sans conséquence sur la charge fiscale globale supportée).

En outre, monsieur le maire précise que les bases de calcul ont été automatiquement revalorisées par l'état :

- + 3,4 % pour la taxe d'habitation ;
- + 4,85 % pour le foncier non bâti.

Compte tenu de ces nouvelles dispositions, le produit attendu pour 2011 s'élève à 227 857 € contre 142 008 € perçus en 2010. Cette ressource apparemment beaucoup plus élevée (à taxes égales + 80 849 €) doit être révisée à la baisse car la commune est contrainte de reverser une partie de ses produits au fonds de garantie individuelle de ressources (GIR).

En effet, à partir de 2011, chaque collectivité territoriale, prise individuellement, bénéficie d'un mécanisme pérenne de garantie de ses ressources. Ce dispositif prend la forme de fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) qui assurent la compensation entre les manques à gagner et les surcroûts de ressources occasionnés par la transition vers le nouveau système de finances locales, induit par la loi de finances pour 2010.

Les ressources de la commune de Rontignon ayant augmenté en raison de la réforme, elle reverse donc à ce fonds la somme de 63 657 €. Ainsi, au final et sans variation votée des taux, la commune bénéficiera-t-elle d'un supplément de recettes de l'ordre de 20 000 €.

De plus, le conseil municipal ne disposant pas d'une vision objective de la variation du taux des impôts (département, région, État) qui impacteront les contribuables, il est décidé de faire preuve de discernement et de retenue ; aussi est-il donc proposé de ne pas appliquer d'augmentation aux taux calculés par l'administration fiscale.

À l'unanimité, les taux votés sont donc les suivants :

- taxe d'habitation : 13,78 %,
- taxe foncier bâti : 8,73 %,
- taxe foncier non bâti : 34,02 %
- contribution foncière des entreprises : 19,57 %.

Compte tenu de ces taux, le produit fiscal prévisionnel réel sera de 162 652 € pour 2011.

2. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011

2.1. Budget primitif de la commune

Monsieur le maire commente l'ensemble des tableaux budgétaires dont des extraits sont présentés en annexe ; il donne toutes les explications utiles et répond aux questions posées.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2011 COMMUNE DE RONTIGNON - VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	748 394	378 598
+		=	=
REPORTS	RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		369 796
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		748 394	748 394
INVESTISSEMENT		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	428 841	466 871
+		=	=
REPORTS	RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	38 030	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		466 871	466 871
TOTAL DU BUDGET		1 215 265	1 215 265

Après débat, le budget primitif 2011 de la commune est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2.2. Budget primitif de la caisse des écoles

Monsieur le maire présente et détaille le projet de budget primitif de la caisse des écoles.

Compte tenu de la baisse des effectifs sur l'école de Rontignon depuis la rentrée 2010, la subvention de fonctionnement est proposée à 2 400 € (2 600 € en 2010 soit – 7,69 %). La vue d'ensemble du budget primitif 2011 de la caisse des écoles, tel que présenté au vote du conseil municipal fait l'objet du tableau ci-dessous.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2011			
CAISSE DES ÉCOLES - VUE D'ENSEMBLE			
FONCTIONNEMENT		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	2 409	2 400
	+	=	=
REPORTS	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		9
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 409	2 409
INVESTISSEMENT		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<i>Aucune opération d'investissement</i>			
	TOTAL DU BUDGET	2 409	2 409

Après débat, le budget primitif 2011 de la caisse des écoles (achat des fournitures scolaires) est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. VOIRIE COMMUNALE

3.1. Travaux 2010

Les travaux 2010 reportés en raison des intempéries du 4^e trimestre ont débuté le 27 avril 2011 ; il s'agit du premier tronçon de la route du Hameau, d'une reprise sur un virage du chemin des Crêtes, et de réfections sur le chemin des Sources.

3.2. Chemin de Castagnou

Une réunion avec monsieur Sanyou (service voirie de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)), un représentant d'Électricité Réseaux de France (ÉRDF), un représentant de l'entreprise Despagnet, monsieur Jambes et des élus de la commission voirie s'est déroulée récemment sur le terrain pour faire un état des lieux.

L'entreprise Despagnet a convenu de réaliser certaines réfections qui font suite aux travaux entrepris. Néanmoins, elle décline toute responsabilité au regard des affaissements des bas-côtés, résultant de passages de camions aux gabarits supérieurs à l'emprise de la voie.

Les élus iront, après les travaux, constater la situation sur ce chemin.

3.3. Travaux 2011

La constitution d'un groupement de commandes, comme en 2010, ne sera pas reconduite. En effet, parmi les communes intéressées par le groupement, deux d'entre elles (Narcastet et Rontignon) projettent des réalisations qui n'entrent pas dans le cadre de l'ATÉSAT (Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) et qui ne peuvent donc pas être soutenues par le service voirie de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

La commune sera donc contrainte de passer un marché par elle-même et de demander des devis à plusieurs entreprises de travaux publics, la réalisation des travaux étant programmée pour le mois de septembre.

3.4. Rue du Vieux-Bourg

Les travaux concernant l'enfouissement du réseau téléphonique sont enfin achevés après plusieurs mois d'attente et de nombreuses relances. Il revient désormais à l'entreprise Despagnet de réaliser la dépose des poteaux et des potences. Monsieur **Jean-Pierre Barberou** prendra contact avec cette société. Ce tronçon, compte tenu de son état, pourra ensuite être rénové dans le cadre des travaux de voirie du programme 2012.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Plan communal de désherbage

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan communal de désherbage, de nouveaux matériels sont nécessaires. Ils seront subventionnés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 50 % ; pour cela, il y a lieu de préparer les dossiers afférents avec fourniture de devis. Monsieur **Michel Mariette** est chargé d'organiser, pendant la semaine du 2 au 6 mai, une réunion avec présentation et démonstration de matériels.

4.2. Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Narcastet - Rontignon

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a obtenu confirmation du maintien de la 5^e classe dans le cadre du RPI Narcastet – Rontignon.

En outre, la directrice de l'école de Rontignon a posé la question de la pérennité du second poste d'ATSEM à temps partiel. Le conseil municipal examinera ce point d'ici la fin de l'année scolaire.

Un document unique sur la sécurité des établissements scolaires doit être complété conjointement par la directrice et la municipalité. Monsieur le maire délègue à **Nicole Vyssier**, adjointe chargée des affaires scolaires, la préparation de ce document.

4.3. Mise en pâture d'une parcelle communale

Pour diminuer le temps passé à l'entretien des espaces verts, il est proposé de mettre en pâture la parcelle proche du stade comprise entre le ruisseau et le chemin menant vers la saligue. Monsieur **Jean-Pierre Barberou** est chargé du suivi de ce projet.

4.4. Demande de stage présentée par l'ASM Moto-Verte

Monsieur le maire donne lecture d'une lettre datée du 15 mars (reçue par courrier électronique le 22 avril) de l'ASM moto éducative présentant une demande d'autorisation pour un stage les 5 et 6 mai. Le conseil municipal s'étonne de cette demande hors vacances scolaires ; il est en outre précisé que les demandes d'autorisations "exceptionnelles" prévues par la convention ne doivent pas prendre un caractère "habituel" ; pour ces raisons et à l'unanimité moins une abstention (monsieur Barberou), le conseil municipal s'accorde pour refuser cette demande.

4.5. Presbytère de Mazères-Lezons

À titre d'information, monsieur le maire signale que, par lettre du 13 avril 2011, madame le maire de Mazères-Lezons porte à connaissance la fin des travaux réalisés au presbytère.

Le conseil municipal ayant, en son temps, accepté de prendre en charge ces travaux au prorata de la population de la commune, autorise le règlement d'une facture d'un montant de 2 505 €.

4.6. Occupation du site Vilcontal

Madame **Valérie Foubert** interroge sur l'occupation du site "Vilcontal" pendant plusieurs jours. Monsieur le maire indique que la communauté de communes Gave et Coteaux a autorisé l'accès du site à une équipe d'artistes pour le tournage d'un film.

Par ailleurs, elle indique que l'état des espaces verts de cette zone dénote au centre du village. Monsieur le maire relancera le président de Gave et Coteaux pour qu'il organise une opération de nettoyage et d'entretien.

4.7. Repas annuel des seniors

Madame **Claudine Bor** informe le conseil municipal de la programmation du repas annuel des seniors le dimanche 15 mai 2011 au foyer municipal. La commission a choisi le traiteur (Le Bon Accueil à Boeil-Bezing) et le menu. Les conseillers municipaux et leurs conjoints sont invités à participer à cette manifestation.

4.8. Travaux sur les berges des cours d'eau

Monsieur **Jean-Bernard Vecchiato** souhaite que soit effectué un point de situation sur les travaux à réaliser sur les cours d'eau pour que le SIVU de régulation des eaux soit en mesure de les prendre en compte au titre du programme 2011.

4.9. Enfouissement de la basse tension au hameau

Dans le cadre du programme d'enfouissement de la basse tension le long de la route du Hameau, monsieur **André Iriart** informe le conseil qu'il a contribué à régler les quelques difficultés qui se sont fait jour entre certains administrés et le bureau d'études.

4.10. Cérémonies du 8 mai 2011

Monsieur le maire rappelle que la cérémonie commémorative du 8 Mai se déroulera à 11h30 au monument aux Morts ; il invite les élus et la population à y participer.

4.11. Réunion de la commission chargée des bâtiments

La commission chargée des bâtiments communaux s'est réuni le mercredi 27 mai à 17h00. Monsieur **Victor Dudret** se charge de la rédaction du compte-rendu des visites.

4.12. Végétaux en bordure de la voie publique

Dans la commune, à plusieurs endroits, des végétaux et des arbres plantés en bordure de propriété empiètent sur la voie publique. Cela est préjudiciable à la circulation des piétons, met en difficulté les conducteurs de véhicules qui ne disposent plus d'une visibilité suffisante pour circuler en toute sécurité et nuit au bon entretien des trottoirs et des canivaux.

L'entretien de la végétation est une obligation réglementaire qui impose de faire élaguer ou de tailler à l'aplomb de limite de propriété avec la voirie. Le long d'une voie communale :

- l'axe du tronc est à 2 m au moins, si les plantations doivent dépasser plus tard 2 m de hauteur,
- l'axe du tronc est à 0,50 m au moins, si les plantations ne doivent pas dépasser 2 m de hauteur.

Il est aussi rappelé que si le propriétaire ne respecte pas les distances ou hauteurs exigées, l'autorité communale peut, après mise en demeure, demander à ses agents de faire le nécessaire aux frais du propriétaire.

Un courrier sera adressé aux propriétaires riverains de la voie publique pour leur demander de procéder à la taille des végétaux et arbres empiétant sur la voie publique.

4.13. Subventions aux associations

Monsieur **Victor Dudret** souhaite connaître l'état des demandes de subventions présentées par les associations. Monsieur le maire indique que ce sujet sera traité lors du prochain conseil.

4.14. Observatoire de la saligie

Monsieur **Victor Dudret** informe que le conseil de la communauté de communes Gave et Coteaux a donné un avis favorable à une demande de stage de 4 mois pour la mise en place d'un Observatoire de la Saligie.

4.15. Embauche d'été

Dans le cadre des contrats d'été, et en raison des travaux à effectuer pendant cette période, le conseil municipal s'accorde pour autoriser l'embauche en juillet et en août de monsieur Sylvain Marquès.

4.16. Procès-verbal du dernier conseil d'école

Monsieur **Victor Dudret** demande où en est la publication du procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'école du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Narcastet-Rontignon ; en effet, les termes de ce procès-verbal sont de nature à impacter le renouvellement des matériels informatiques scolaires. Il est répondu par madame **Nicole Vayssier**, en charge des affaires scolaires, que le projet de procès-verbal achève son parcours de validation.

4.17 Tableau de classement de la voirie

Monsieur **Victor Dudret** relance la question relative à ce document dont il a impérativement besoin pour renseigner de façon exhaustive le plan d'ensemble de la voirie nécessaire au bureau d'études pour poursuivre ses travaux sur le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune.

Monsieur le maire indique qu'il a formellement sollicité notre correspondant de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) pour obtenir ce document dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant de question à poser, la séance est levée.

TABLEAUX DU BUDGET PRIMITIF 2011

COMMUNE DE RONTIGNON					
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2011					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (RAR ^a + Vote)
11	Charges à caractère général	116 500	108 950	108 950	108 950
12	Charges de personnel et frais assimilés	140 199	122 200	122 200	122 200
14	Atténuations de produits		63 657	63 657	63 657
65	Autres charges de gestion courantes	64 240	65 750	65 750	65 750
Total des dépenses de gestion courante		320 939	360 557	360 557	360 557
66	Charges financières	1 450	1 200	1 200	1 200
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux provisions (semi-budgét.)				
22	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		322 389	361 757		361 757
23	Virement à la section d'investissement i	389 350	337 137		337 137
42	Opé. d'ordre de transferts entre sections		49 500		49 500
43	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section f				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		389 350	386 637		386 637
TOTAL		906 849	711 739		748 394
+					
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ					0
=					
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES					748 394

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (RAR ^a + vote)
13	Atténuations de charges	24 000	8 000	8 000	8 000
70	Produits des services, domaine et vente	26 067	26 067	26 067	26 067
73	Impôts et taxes	154 159	227 587	227 587	227 587
74	Dotations, subventions et participations	127 037	111 944	111 944	111 944
75	Autres produits de gestion courante	500			
Total des recettes de gestion courante		322 448		373 598	373 598
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels		5 000	5 000	5 000
78	Reprises sur provisions (semi-budgéta				
Total des recettes réelles de fonctionnement		322 448	378 598	378 598	378 598
42	Opé. d'ordre de transferts entre sections				
43	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section f				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0	0	0	0
TOTAL		322 448	378 598	378 598	378 598
+					
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ					396 796
=					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES					748 394

Observation : pour des facilités de présentation et de lecture, ces tableaux sont une synthèse ; les originaux sont consultables en mairie.

^a RAR : reste à réaliser (rien ne restant à réaliser de l'exercice 2010, le total est identique au budget voté).

TABLEAUX DU BUDGET PRIMITIF 2011

COMMUNE DE RONTIGNON
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2010
SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
204	Subventions d'équipement versées	52 055	100 000	100 000
21	Immobilisations corporelles	7 945		
	Op. Éq. n° 52 Bâtiments communaux	76 974	50 000	50 000
	Op. Éq. n° 53 Mobilier Matériel	70 000	61 791	61 791
	Op. Éq. n° 56 Voirie	50 400	100 000	100 000
	Op. Éq. n° 57 Équipement collectif	110 199	80 000	80 000
	Op. Éq. n° 58 Plan local d'urbanisme	30 000	30 000	30 000
Total des dépenses d'équipement		690 199	421 791	421 791
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés	7 300	7 050	7 050
27	Autres immobilisations financières			
20	Dépenses imprévues			
Total des dépenses financières		7 300	7 050	7 050
Total des dépenses réelles d'investissement		474 653	428 841	428 841
40	Opé. d'ordre de transfert entre section			
41	Opérations patrimoniales	6 168		
Total des dépenses d'ordre d'investissement		6 168	0	0
TOTAL		480 821	428 841	428 841
				+
RESTES À RÉALISER N-1				0
D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ				38 030
				=
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES				466 871

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
10	Stocks			
13	Subventions d'investissement reçues	69 900		
16	Emprunts et dettes assimilés			
21	Immobilisations corporelles			
Total des recettes d'équipement		69 900		
10	Dotations, fonds divers et réserves	223 949	80 234	80 234
138	Autres subventions d'investissement			
27	Autres immobilisations financières			
24	Produits des cessions d'immobilisation			
Total des recettes financières		223 949	80 234	80 234
Total des recettes réelles d'investissement		293 849	80 234	80 234
21	Virement de la section de fonctionnement	389 350	337 137	337 137
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections		49 500	49 500
41	Opérations patrimoniales	6 168		
Total des recettes d'ordre d'investissement		395 518	386 637	386 637
TOTAL		689 367	466 871	466 871
				+
RESTES À RÉALISER N-1				0
R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ				0
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES				466 871

Observation : pour des facilités de présentation et de lecture, ces tableaux sont une synthèse ; les originaux sont consultables en mairie.